



Numéro spécial sur  
l'enseignement  
des langues

>> spécial  
hors de france

# snuipp infos



n° 96 - mars 2012

édito

## Pédagogie : le SNUipp délie les langues !

Le rôle d'un syndicat est évidemment de défendre les personnels et leurs intérêts, mais aussi plus généralement les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité. Pour le SNUipp, cette dimension passe autant par la défense du service public d'éducation que par sa transformation. Le SNUipp s'appuie sur la recherche et la confrontation d'idées pour faire avancer l'Ecole.

Ce «SNUipp infos» fait état de témoignages, de débats et d'initiatives mais aussi de nos revendications autour de l'enseignement des langues.

Le SNUipp Hors de France a engagé, depuis son dernier stage d'été, une réflexion sur l'apprentissage des langues au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger : mise en place de dispositifs bilingues, adaptation des programmes d'enseignement, fonctionnement en doublette... Or, derrière la volonté «d'excellence pédagogique» affichée par l'AEFE ou la MLF, les collègues en poste doivent faire face à des problématiques qui rendent le tableau beaucoup moins rose : manque de temps pour boucler les programmes, fragmentation des journées, rythmes de travail intensifs, manque de concertation ou de formation pour mettre en place les projets, mutualiser ou harmoniser les pratiques...

Les enseignants de l'étranger demandent davantage de moyens pour être au rendez-vous des attentes qualitatives. Fort de ce constat, le SNUipp Hors de France fait des propositions concrètes pour faire évoluer notre métier à l'étranger.

**Ce sont les enseignants qui sont les plus à même de résoudre les problématiques de leur métier : donnons-leur l'occasion de réfléchir ensemble !**



## Les dispositifs pédagogiques d'enseignement des langues vus par les collègues du réseau AEFE

L'enseignement des langues est aujourd'hui au centre des priorités de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Les dispositifs pédagogiques bilingues à parité horaire ont souvent été privilégiés, le système repose sur un principe simple : un enseignant à la charge de deux classes et partage son temps d'enseignement avec un locuteur natif qui enseigne dans l'autre langue.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique d'enseignement des langues ambitieuse mais parfois bien éloignée de la réalité du terrain ; Quant au dispositif dit « plurilingue », il laisse bien souvent une sensation d'improvisation.

### Les classes bilingues

#### Lycée français de New Delhi

« Le bilinguisme français/anglais a été imposé par l'AEFE et les programmes en français n'ont pas été modifiés avec moins d'heures pour les réaliser ! C'est un dispositif exigeant qui demande beaucoup aux élèves en matière d'organisation et d'assimilation des connaissances. Les enseignants ont la charge de deux classes avec plus d'élèves, plus de rendez-vous avec les parents et plus de corrections... A ce jour, il n'y a pas continuité du dispositif en secondaire. Tous les élèves du système bilingue en primaire sont redirigés en 6ème dans un enseignement monolingue. A quoi bon ? »

#### Lycée français Jean Mermoz de Dakar

« Nous nous interrogeons sur les critères de sélection des élèves avec la crainte de voir ces classes devenir "des classes d'élite". De plus, le recrutement des enseignants sur ces postes pose problème car nous ne sommes pas en milieu anglophone et il n'y a pas de titulaire sur place avec les compétences nécessaires. Pourquoi faire des classes bilingues en anglais dans un pays francophone ? Nous ne sommes pas favorables à ce dispositif ! »

#### Lycée français St Exupéry de Ouagadougou

« Le dispositif actuel d'enseignement de l'anglais en demi-groupes est très apprécié et devrait se généraliser. Pour nous, plusieurs problèmes se posent dans la mise en place future d'une filière bilingue : le recrutement des professeurs sur profil, leur statut (précaire), la perte de postes d'enseignants résidents, la place du programme français et les critères de sélection des enfants qui seront retenus avec le risque d'une école à deux vitesses. »

#### Lycée français Jules Verne de Johannesburg

« Aujourd'hui, des sections bilingues fonctionnent, non plus à parité horaire mais à 70/30. En concertation, tout le monde n'était pas forcément d'accord avec ce nouveau mode d'organisation. La rentrée 2012 verra s'étendre le dispositif avec, certainement, des avis encore bien divergents... »

#### Lycée Français François Mitterrand de Brasilia

« Chez nous, le bilinguisme n'a pas répondu à d'autres attentes que d'augmenter les effectifs du nouveau lycée. »

#### Lycée français Alexandre Yersin de Hanoï

« A notre avis, l'environnement linguistique du pays n'est pas favorable à l'apprentissage de l'anglais, il n'est pas facile de recruter des enseignants anglophones. Par ailleurs, certains élèves ont du mal à s'adapter au système et la surcharge de travail est importante pour les enseignants concernés. Il y a enfin le risque de créer des classes « d'élite », la sélection des élèves provoque même parfois des conflits avec les parents. »

#### Lycée français Van Gogh de La Haye

« Une bonne organisation est nécessaire pour faire fonctionner ce dispositif. Le cadre de travail et les contenus dans les deux langues doivent avoir été sérieusement travaillés, des bilans réguliers doivent être mis en place afin d'évaluer les besoins spécifiques de ces sections, une collaboration active doit s'instaurer entre les enseignants et les équipes de direction. »

### Et la langue maternelle?

#### Lycée français de Barcelone

« Dans un contexte de crise économique, les établissements se voient dans l'obligation d'inscrire en petite section de plus en plus d'élèves n'ayant aucun lien avec la langue française pour augmenter les effectifs. L'accent a donc été mis cette année sur l'importance de la maîtrise de la langue maternelle et le renforcement du français. »

« A Barcelone, considérant qu'ils n'avaient pas assez de temps pour préparer sérieusement les séances en doublettes avec les collègues de français, les professeurs d'espagnol / catalan ont décidé tout simplement de mettre fin au dispositif. »



**SNUipp** infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris  
Tél 01.44.08.69.30 / email : [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)  
Imprimé par nos soins - Prix du numéro : 0,80 €  
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244  
Directeur de publication : Michel Sévenier

**Ce journal a été réalisé par :**  
**Pierre-Yves MIRAGLIESE,**  
**Christophe LE BOLC'H,**  
**Jean-Michel CHASSAGNE,**  
**Michel DESCHODT, Nathalie MALAPERT**

## Sommaire

- P2 Les dispositifs d'enseignement des langues vus par les collègues du réseau AEFE
- P3 Une langue étrangère de plus... Langues à 3 ans ? Oui mais...
- P4 et 5 Politique de l'enseignement des langues : entretien avec Thierry Houyel
- P 6 Revendications
- P7 Ressources
- P8 Le SNUipp-FSU HDF

## Une langue étrangère de plus, finir le programme : la course contre la montre

### en Italie

« Echanges de service, dédoublements... l'emploi du temps devient un véritable « gruyère »! Nos élèves se « promènent » sans cesse pour se rendre à droite et à gauche, c'est une énorme perte de temps ! C'est la course ! Dans de telles conditions, on assure le français et les maths et après, on fait ce qu'on peut. »

### en Espagne

« Avec « l'irruption » de l'anglais, il faut boucler le programme en français en 2h30 par semaine. Un défi impossible à relever, alors on survole sans vraiment approfondir, et les élèves en difficulté sont les plus vulnérables. On crée de l'échec. »

### en Allemagne

« Les enfants ont des emplois du temps de collégiens, découpés en séquence de 45 minutes... En fait nous courons après les programmes... Heureusement, une partie de ces programmes est faite en allemand. »

## Et l'adaptation des programmes ?

### en Afrique du Sud

« Le choix du bilinguisme à parité horaire nous a conduits à mener une réflexion approfondie sur l'adaptation des programmes au pays d'accueil, notamment en histoire/géographie. Des documents pédagogiques basés sur des programmes contextualisés ont été validés pour la zone Afrique australe. »

### en Allemagne

« Nos progressions en binôme découverte du monde et géométrie, en allemand et français, tiennent compte des programmes des deux pays. »

### au Burkina Faso

« Un des axes du projet d'établissement est consacré à l'ouverture sur le pays d'accueil. Des enseignants mènent, entre autres, des projets en arts visuels en partenariat avec des artistes locaux. Les élèves de CM2 ont la possibilité de passer le CEP burkinabé et de suivre des cours pour s'y préparer. »



## Langues à 3 ans ? Oui mais...



Entretien avec Marie-Ange DAT, Maître de conférences en sciences du langage à l'IUFM de l'Université de Nantes.

Un rapport du comité stratégique des langues présenté le 2 février 2012 au ministre Luc Chatel préconise une sensibilisation aux langues étrangères dès la maternelle... La diversité des langues cède le pas devant la priorité accordée à l'anglais. Sauf pour l'école maternelle où il s'agira de systématiser la « sensibilisation aux langues » avec des chants et récitations de comptines en langues étrangères...

### Quelle est la pertinence d'un enseignement précoce des langues dès l'école maternelle ?

Etre exposé précocement à une ou des langues est un vrai bénéfice pour les élèves. D'une part, comme l'ont montré de nombreuses recherches, l'immersion ou une situation de quasi bilinguisme développent les capacités cognitives dans tous les domaines. D'autre part, cela contribue à renforcer les compétences linguistiques, avec un fort avantage pour la correction phonétique. A noter que, contrairement à une idée reçue, la confusion que peut provoquer le mélange des langues n'est que momentanée (ou alors ce sont des difficultés d'une autre nature). Ce n'est pas non plus préjudiciable au processus de consolidation de la langue première, sous réserve qu'il s'agit bien ici d'apprentissage oral. Car pour l'écrit il faut d'abord le consolider dans la langue première avant de l'envisager dans une langue étrangère. Enfin c'est surtout sur le plan personnel que l'apprentissage précoce est le plus bénéfique car il permet à l'enfant d'entrer « naturelle-

ment » en empathie avec l'autre, avec l'étranger. Cette dimension est toujours mise en avant par les textes officiels et reste le premier objectif depuis plus de 20 ans. Quels sont les obstacles aujourd'hui d'un bon apprentissage à l'école ? Tout ceci ne vaut que si les élèves bénéficient d'une exposition suffisante. Or deux fois trois quarts d'heure dans les conditions actuelles, ce n'est pas possible. Viser les apprentissages suppose des enseignants qui aient des compétences à la fois linguistiques, pédagogiques et didactiques. Or, ceux-ci sont souvent victimes de leur manque de formation et se sentent mal à l'aise. C'est donc un problème de moyens humains mais aussi d'organisation des apprentissages. Certains pays, comme le Québec, ont modifié leur organisation scolaire : formes de bilinguisme, quasi parité horaire, autre répartition disciplinaire. Si l'institution en France n'est pas capable de changer, autant proposer un vrai éveil aux langues en le faisant bien, sans opposer éveil et apprentissages structurés. Ce sera moins contreproductif qu'un pseudo-apprentissage qui laisse tout le monde (enfants, enseignants et parents), insatisfait.

### Il semble que le ministre parle surtout de l'anglais...

Quand Luc Chatel a parlé de l'anglais précoce, je crains que ce ne soit pas un lapsus et que nous allions vers l'anglais obligatoire.

C'est contraire aux instructions qui proposent 8 langues, c'est contraire aux préconisations européennes et même françaises du ministère de la culture, concernant le développement de la diversité des langues et du plurilinguisme. Ce monopole ne sert que l'aspect économique et utilitariste de la langue au détriment de la dimension culturelle et de l'objectif d'une acceptation des différences. Que l'anglais soit appris systématiquement au collège, peut-être, mais pas à l'école élémentaire, encore moins en maternelle. Les enseignants devraient être libres d'enseigner la langue qu'ils maîtrisent. Et les parents le comprennent bien, notamment quand on échange avec eux sur l'éducation à l'altérité qui est tout aussi importante. Reste la question de la continuité de l'apprentissage. Là encore, plutôt qu'un anglais mal enseigné du CP au CM2, mieux vaut une discontinuité avec une année en allemand, une en espagnol... le travail en phonologie est perméable entre les langues. De fait, on ne peut pas continuer à décréter les langues alors que l'institution ne change pas son organisation, ne forme pas les enseignants et que de surcroît on supprime les intervenants en langues et même les animateurs ELVE.

Remarque : les postes d'intervenants en langue sont supprimés peu à peu, 800 postes en 2011 et 700 en 2012

## Politique de l'enseignement des langues à l'AEFE

Entretien avec **Thierry Houyel**,  
chef adjoint du service pédagogique  
de l'AEFE



### « Pas de mise en place de dispositifs plurilingues sans concertation »

Si l'enseignement des langues occupe aujourd'hui une place centrale dans le système éducatif français à l'étranger, les conditions de la mise en place des dispositifs plurilingues dans les écoles nécessitent des clarifications. Interrogé par le SNUipp Hors de France, Thierry Houyel, IEN adjoint au chef du service pédagogique, apporte un éclairage sur la politique des langues dans le réseau de l'AEFE et tente de répondre à certaines interrogations. Réflexion, anticipation, rigueur, adaptation sont les mots clés du « discours officiel ». Cependant, le manque de concertation et les menaces qui pèsent sur les postes de résidents suscitent de vives inquiétudes au sein des équipes pédagogiques.

Quelques remarques préliminaires : le service pédagogique donne des repères pour la mise en place de l'enseignement des langues mais ne prescrit pas une mise en œuvre « standardisée » pour chacun des établissements. L'objectif est de mesurer les effets de la mise en œuvre, quelque soit le dispositif retenu. L'apprentissage des langues est un processus complexe. Aussi, les dispositifs sont d'abord centrés sur des « parcours » d'apprentissage et non sur un mode organisationnel ou sur un volume horaire. Il faut également souligner l'importance de la cohérence primaire/secondaire, d'où la nécessité d'anticiper. Par ailleurs, il ne faut pas confondre excellence et élitisme : il faut proposer des parcours différenciés qui doivent permettre, à la fois, la consolidation de la langue maternelle et la structuration de la langue française. Je préfère dire « parcours » et non « filière » pour tenir compte de l'évolution constante des acquis linguistiques des élèves. L'enseignement des langues fait l'objet d'une vraie dynamique de recherche : la prudence dans les prescriptions est requise afin d'éviter une trop grande prise en compte des opinions, des convictions, des itinéraires personnels, des observations ponctuelles ou des témoignages isolés qui signent une singularité de point de vue et non une modélisation qui aurait vocation à être généralisée dans tous les établissements.

#### L'apprentissage simultané de deux langues dès la maternelle est-il souhaitable ?

À la maternelle, l'objectif linguistique est double : consolider la langue première de chacun des enfants et apprendre la langue française, à travers la structuration d'un parcours personnalisé de réussite en langues. L'apprentissage simultané de deux langues prend appui sur la spécificité de la pédagogie en maternelle, à travers 4 situations d'apprentissage évolutives et complémentaires, de la PS à la GS : l'imprégnation culturelle, l'approche ludique, des résolutions de problèmes adaptées à l'âge des élèves, des situations d'entraînement... une palette déjà utilisée dans tous nos établissements à l'étranger pour la sensibilisation à la langue du pays d'accueil comme pour l'apprentissage du français.

#### Quelle place faut-il apporter à l'enseignement de la langue maternelle des élèves nationaux ?

On ne peut faire l'impasse sur la consolidation de la langue maternelle des élèves non francophones : consolider leur langue première, c'est les préparer à mieux apprendre d'autres langues tout en renforçant le lien identitaire avec leur langue. D'autre part, l'enseignement de la langue du pays d'accueil à tous les élèves permet de développer des connaissances linguistiques et culturelles, des compétences cognitives et métalinguistiques notamment à travers la comparaison entre langues ou la mise en œuvre de projets culturels ouverts sur le pays d'accueil.

#### Quels moyens peuvent être dégagés pour les élèves non francophones ?

Ces moyens multiples dépendent de chaque situation locale : l'enseignant, qui peut être bilingue, l'ASEM ou le professeur de langues, un enseignant spécialisé FLE/FLS... Complémentairement à des formes de différenciation pédagogique de classe, le dispositif « aide personnalisée » peut permettre à un élève non francophone de bénéficier d'un parcours adapté. Des dispositifs spécifiques peuvent être mis en place dans les établissements à forte proportion d'élèves non francophones. Les activités périscolaires constituent également un prolongement intéressant pour conforter la langue maternelle et/ou la langue française (web radio, clubs, TUIC, blogs...). Par ailleurs, l'emploi du temps des élèves peut être évolutif. Il est également important d'organiser des bilans linguistiques réguliers pour mesurer les progrès accomplis par les élèves, dans chaque langue : la pratique quotidienne de classe et la posture de l'enseignant prennent en compte la spécificité d'un enseignement en contexte plurilingue.

#### Qui peut décider de la mise en place d'un projet plurilingue ? Comment les équipes pédagogiques sont-elles associées aux décisions ?

Le dispositif plurilingue est au cœur du projet et de l'identité d'un établissement. Sa mise en place nécessite d'évaluer les acquis des élèves, d'anticiper sur le recrutement et la formation

des enseignants ainsi que sur la cohérence du cursus primaire/secondaire. Les attentes des familles, parfois très différentes, et l'offre linguistique des autres établissements locaux intègrent le diagnostic initial. Un projet plurilingue doit faire l'objet d'une réflexion approfondie de l'ensemble de l'équipe pédagogique suivie d'une formalisation du projet d'établissement. Il ne peut donc se mettre en place sans une large concertation.

#### Dans certains établissements, un système bilingue a été mis en place pour faire face à des situations financières difficiles...

Une offre de langues est toujours guidée par un état des lieux très affiné qui doit aboutir à une réelle progression des acquis des élèves. Dans certains cas, cette offre rend encore plus attractifs des établissements ; leur situation financière, grâce à un afflux de nouveaux élèves, peut s'améliorer.

#### Le dispositif des classes bilingues à parité horaire doit-il se généraliser ?

En réduisant le bilinguisme à la seule question du 50/50, on fait fi de la diversité du public et de l'évolution des parcours linguistiques des élèves. La parité horaire peut se justifier dans des cas précis mais pas partout et sur tout le cursus scolaire. De nombreux établissements font évoluer leur dispositif « langues », par exemple : 80% du temps en langue maternelle et 20% en français en PS puis une évolution du ratio horaire dans les niveaux supérieurs. Certes, le 50/50 est plus pratique du point de vue de l'organisation du service des enseignants mais il ne convient pas nécessairement à tous les profils d'élèves. C'est pourquoi le « sur mesure » prévaut à partir de bilans linguistiques régulièrement effectués et dont les données sont partagées par la totalité de l'équipe enseignante.

#### Des temps de concertation spécifiques peuvent-ils être dégagés pour les collègues impliqués dans les projets plurilingues ?

Pour mener à bien un enseignement des langues, il faut pouvoir se rencontrer lors de réunions de concertation institutionnalisées, organiser des stages de cycle ou d'établisse-

ment, entretenir des contacts réguliers entre l'équipe enseignante et le bureau de l'IEN, travailler avec un EMFE spécialisé dans l'enseignement des langues... Proposer une offre nouvelle ou évolutive de langues nécessite un vrai travail d'élaboration de progressions et de programmations, de mise en œuvre de séquences pédagogiques, la mise au point des modalités d'évaluation, des clarifications sur le fonctionnement du binôme enseignant... autant d'incontournables structurant une didactique intégrée des langues.

## Quelle doit être la place de l'anglais dans le développement des systèmes bilingues ?

L'anglais n'est pas la langue exclusive à retenir dans le cas de dispositifs bilingues à parité horaire. Le réseau de nos établissements ne cultive pas l'idée d'une croissance systématique des dispositifs dits bilingues à parité horaire français/anglais. Chaque établissement doit trouver « sa » formule, adaptée aux besoins et aux réalités locales.

## Quels fonctionnements pédagogiques peuvent être privilégiés dans le cadre d'un enseignement renforcé des langues vivantes (DNL binômes, doublettes, demi groupes) ?

C'est avant tout une approche concertée : l'enseignement de la langue du pays d'accueil ou de l'anglais (en pays non anglophone) ne doit pas être considéré comme une matière « en plus » des autres disciplines. L'apprentissage des langues ne relève pas du « cumulatif » mais de la « didactique intégrée des langues » pour laquelle la langue française occupe une place centrale.

Les fonctionnements pédagogiques doivent répondre à deux objectifs : en premier lieu, « apprendre une langue pour quelque chose » : ce sont les modules en DNL\* ou en EMILE\* sur lesquels s'appuient déjà en permanence les cursus à parité horaire ou à horaire renforcé. On parle bien ici de « modules » car il est plus riche, par rapport au dialogue interculturel et inter-langues, qu'une même discipline soit enseignée dans deux langues différentes. L'acquisition de savoirs culturels est à privilégier à travers des projets ambitieux tels que le théâtre, le cinéma ou la littérature de jeunesse... En second lieu, l'étude sur le voisinage entre langues permet de développer la réflexivité de l'élève sur le fonctionnement de celles-ci et renforce l'acquisition de connaissances linguistiques et culturelles. Ce travail répond à des objectifs différents et prend diverses formes : phonologie/musicalité dès la maternelle, éveil aux langues, observation et étude comparée des langues, inter-compréhension

entre langues voisines, étude des interférences linguistiques... En faisant réfléchir l'élève sur les similitudes et les contrastes entre plusieurs langues, au niveau grammatical, par exemple, l'élève développe des compétences métalinguistiques et, par la même occasion, devient curieux sur la langue des autres. C'est une véritable « plus-value » de notre enseignement des langues à l'étranger : la notion d'altérité se situe au cœur de cette dynamique pédagogique.

## Cela suppose-t-il que l'enseignant doit être « expert » dans toutes les langues ?

Non, mais il est intéressant d'avoir quelques éléments clés sur leur fonctionnement. L'élève est porteur d'un capital « langues » qu'il est important d'identifier et de mettre en valeur au service de la réflexion collective. Cela donne lieu à des séquences d'apprentissage passionnantes autour de véritables résolutions de problèmes... Comment produire une phrase négative en arabe, en italien, en russe, en amharique... Les séances de traduction sont des activités de haut niveau qui sollicitent le rapport culturel à la langue, loin d'une simple traduction mot à mot : il s'agit d'une véritable médiation culturelle et linguistique, facilitée par l'extrême diversité des profils linguistiques et culturels de nos élèves.

## Les enseignants plébiscitent les fonctionnements en demi-groupes. En effet, les effectifs souvent chargés ne permettent pas toujours de mettre en place un dispositif efficient pour l'enseignement des langues vivantes. L'agence compte-t-elle accorder plus de moyens à ce dispositif pédagogique ?

La constitution des demi-groupes relève d'un choix pédagogique de l'équipe enseignante et tient compte des ressources et des contraintes locales. Cela pose la question de leur constitution, de leur évolution... en fonction des objectifs poursuivis. Des groupes homogènes (ex. organisation en « barrettes ») peuvent permettre de valoriser les acquis des élèves et de les réinvestir dans d'autres tâches langagières. Il convient de s'appuyer sur l'expertise partagée des enseignants (titulaires de classe et professeurs de langues) pour la mise en place de ces parcours et de leur mise en œuvre.

## Les montées pédagogiques des classes bilingues ont entraîné des suppressions de postes de résidents dans certains pays. Les collègues restent maintenant très réticents sur le développement de tels programmes. Êtes-vous en mesure de rassurer les collègues du réseau ? Quelles garanties l'AEFE peut-elle apporter ?

Quand l'extension d'un dispositif plurilingue entraîne une suppression de poste, on comprend que cela devienne anxieux pour l'équipe pédagogique. Des établissements peuvent procéder, de manière concertée, à des réaffectations ou « profiter » d'un départ à la retraite. Cela dit, statistiquement, les dispositifs dits « bilingues » entraînent très majoritairement des créations de postes et non l'inverse. Après, c'est au « cas par cas »...



## La mise en place des classes bilingues dans certains établissements perturbe également le recrutement des vrais résidents en enfreignant les règles de priorités...

Certains proviseurs souhaitent préserver la stabilité de l'équipe afin de garantir la pérennité des projets. Dans tous les cas, il est nécessaire d'anticiper.

## L'apprentissage de l'anglais commence à minima dès le cycle 2 dans les écoles françaises à l'étranger. Pourtant, bon nombre de collègues pensent ne pas avoir la formation requise. Quelles formations peuvent être proposées aux personnels du réseau ?

L'offre de formation en langues existe déjà au niveau des plans régionaux de formation et peut être renforcée au regard des besoins exprimés.

## Avec l'enseignement des langues, boucler le programme semble de plus en plus difficile dans les établissements français à l'étranger, malgré une semaine scolaire très dense de 26 heures (hors aide personnalisée). Comment gérer la surcharge horaire pour les élèves générée par l'enseignement de plusieurs langues ?

Dans le cadre d'une didactique intégrée des langues, les deux heures supplémentaires dérogatoires ainsi que l'aide personnalisée doivent permettre la mise en œuvre complète des programmes mais cela suppose une programmation concertée et donc un vrai travail en binôme. Si les langues sont enseignées de façon juxtaposée, on risque de faire deux fois le même programme... et d'avoir un réel manque de temps pour son acquisition.

## Comment doit s'organiser l'évaluation ?

Le livret de compétences, adapté à la réalité de chaque école atteste des progrès accomplis par les élèves, dans les cinq compétences langagières, de chacune des langues enseignées. D'autre part, des établissements ont de plus en plus recours à des organismes certificateurs pour évaluer à l'externe, le niveau de langue des élèves. Ceci n'est ni un gadget ni du « marketing » mais valorise le capital de connaissances acquis par les élèves.

\*DNL : Discipline Non Linguistique, EMILE : Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère



# Revendications

## Se donner les moyens de sa politique !

Quid des moyens supplémentaires pour faire face à la surcharge de travail, à la lourdeur des rythmes scolaires, à la prise en charge des élèves en difficulté et à la formation des enseignants ? Dans son interview, Thierry Houyel donne de bons arguments pédagogiques mais n'aborde quasiment pas la question essentielle des moyens. Fort de ce constat, avec l'objectif de faire évoluer notre métier et nos pratiques, le SNUipp fait des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement des projets plurilingues.



### Intérêt pédagogique ou clientélisme ?

A l'évidence, le bilinguisme dans un établissement français de l'étranger se justifie pleinement : public d'élèves déjà bilingues, attentes des parents, politique d'ouverture sur le pays d'accueil... Mais à l'exemple de Turin ou de Brasilia, la création de ces « filières » bilingues à parité horaire, véritables « vitrines pédagogiques », obéit parfois à une logique comptable en provoquant un afflux d'élèves supplémentaires.

### Excellence ou élitisme ?

Excellence, partage, rayonnement oui, mais... les sections bilingues sont souvent perçues comme des classes d'élite, aussi bien par les enseignants qui s'interrogent sur les critères de sélection des élèves, que par les parents qui ne saisissent pas toujours très bien les enjeux d'un tel dispositif.

### L'enseignement à horaire renforcé en langue

Dans le réseau AEFÉ, la scolarisation en français et l'apprentissage obligatoire de la langue du pays d'accueil sont deux exigences liées aux missions fondamentales de l'Agence. Les démarches pédagogiques (DNL, doublette...) et les dispositifs (demi-groupe, barrettes...) peuvent être variés ainsi que le dosage de l'horaire d'enseignement de chaque langue. Pourtant, le temps de concertation et la formation didactique et pédagogique, nécessaires au bon fonctionnement de ces dispositifs, font souvent défaut. La densité des programmes d'enseignement surcharge les élèves, des adaptations sont nécessaires tant au niveau des contenus que des méthodes.

### Décisions concertées ou autoritarisme ?

Un projet plurilingue bien mené suppose la mise en place d'une réflexion approfondie en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, d'où le rôle déterminant du chef d'établissement. Or les équipes enseignantes ne se sentent pas toujours associées aux décisions. Certains dispositifs fonctionnent en comité fermé et le recrutement des enseignants au profil perturbe celui des vrais résidents (Turin encore). Dans certains pays (en Chine, en Allemagne...), des enseignants ont été frappés de mesure de carte scolaire en raison de la montée des sections bilingues. Le manque de concertation et d'anticipation dans les établissements peut ainsi très vite déboucher sur des situations conflictuelles.

### Et les postes ?

Selon M. Houyel, « la mise en place des dispositifs dits « bilingues » entraîne très majoritairement des créations de postes et non l'inverse ».

Non, monsieur Houyel, c'est bien le contraire ! La montée des classes bilingues entraîne mécaniquement la suppression de postes de résidents, allant même parfois jusqu'à des mesures de carte scolaire. A moins que vous ne parliez de postes en recrutement local dont l'augmentation résulte, non seulement des systèmes d'enseignement des langues, mais aussi de la politique du plafond d'emplois de résidents et de déconventionnements d'établissements pratiquée par l'AEFE.

## Les revendications du SNUipp-Hors de France

### Classe bilingue à parité horaire :

- Généraliser la concertation avec toute la communauté éducative bien en amont de la mise en place des filières
- Mettre en place systématiquement des doubles filières (bilingues/non bilingues)
- Réduire les effectifs pour gérer l'hétérogénéité des niveaux de maîtrise des langues (25 élèves maximum)
- Réduire le temps de classe des enseignants du primaire de ces filières à 18 h afin qu'ils puissent accomplir efficacement leur tâche sur plusieurs classes (rencontres avec les parents, corrections, préparations, formation)
- Mettre en place un moratoire sur la suppression de postes de titulaires résidents et utiliser les ressources supplémentaires à la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques efficaces (maître surnuméraire, demi-groupe, doublette, aide aux enfants en difficultés...).

### Maternelle :

- Prise en charge par un maître surnuméraire des élèves qui doivent consolider la maîtrise de leur langue maternelle.

### Formation :

- Mise en place systématique de stages de formation bien en amont des projets plurilingues avec les enseignants de langue et de français
- Généraliser l'accès à l'habilitation en langues en l'intégrant dans les plans de formation continue

- Banaliser des journées de formation ou de concertation, le cas échéant, quand les stages de formation ne suffisent pas.

### Concertation professeurs de langue/ professeurs de français :

- Banaliser 1 heure par semaine sur le temps de travail des enseignants pour harmoniser les pratiques, élaborer des projets communs, préparer le travail en doublette ou en DNL, élaborer des outils. Les heures de concertation institutionnelles ne suffisent pas.

### Dispositifs pédagogiques :

- Généraliser le fonctionnement en barrettes ou en demi-groupes à tous les niveaux d'enseignement
- Engager une réflexion avec l'Inspection générale pour adapter, voire alléger, les programmes à la réalité de l'enseignement français à l'étranger.

### Rythmes scolaires :

- Dresser un état des lieux des rythmes scolaires à l'étranger (journalier/ hebdomadaire/ annuel) avec un retour d'expérience auprès des communautés scolaires
- Suite à l'état des lieux, en concertation avec tous les acteurs du réseau, mieux définir les priorités de l'Agence en la matière



## Quelques ressources autour des langues :

### English by yourself

<http://www.englishbyyourself.fr>

Ce nouveau site est un « service universel d'apprentissage de l'anglais » accessible en grande partie gratuitement de 3 à 99 ans. Ses ressources peuvent aussi être utilisées en classe. Il s'agit d'apprendre l'anglais en écoutant : « l'objectif est une immersion dans l'anglais parlé, pour une pratique orale et quotidienne, dans une logique de réponse aux attentes des internautes ».



#### Deux parties dans ce site :

- des ressources pédagogiques gratuites (jeux, vidéos, films d'actualité). S'ajoutent un espace « Liveradio » (BBC, CNN...) et un autre pour tester gratuitement son niveau.
- des formations, certaines gratuites, d'autres payantes.

### L'Université d'automne du SNUipp en vidéo

<http://www.snuipp.fr>

**Françoise Leclaire :** « Enseigner l'anglais ou développer la compétence plurilingue et pluriculturelle dès le plus jeune âge ? » (Université d'automne 2011)

**Marie-Ange Dat :** « Que fait l'éducation nationale de nos élèves étrangers ? Quand le français est langue étrangère à l'école. » (Université d'automne 2009)

**Françoise Delpy :** « Automatiser les gestes linguistiques » (Université d'automne 2010)

### Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) - secteur langue

<http://gfen.langues.free.fr>

On trouve sur ce site à la rubrique « Pratiques » des expériences menées dans différentes classes. Les recherches du GFEN secteur langue visent à l'invention de pratiques qui permettent la construction d'un rapport dynamique à la langue, une langue investie par la personne, et non pas observée de l'extérieur comme un objet neutre à commenter.



**Langues vivantes : Yes we can !** dossier du Fenêtres sur cours n° 336 du 11 janvier 2010.

La généralisation de l'enseignement d'une langue vivante étrangère pousse chacun à s'y mettre. Mais comment faire quand on maîtrise mal les langues et que la didactique est absente ?

### Primlangues

<http://www.primlangues.education.fr>

Site institutionnel d'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes à l'école, Primlangues réunit, entre autre, des séquences pédagogiques, des activités pour la classe, et des supports de cours.



primlangues

### AEFE-Pédagogie : « Espace langues »

<http://www.scolafrance.info/pedagogie>

Plus de 50 langues sont enseignées dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. Un nouvel outil professionnel est désormais ouvert sur AEFE-Pédagogie, le site pédagogique de l'Agence sur le portail [scolafrance.info](http://www.scolafrance.info). Cet espace langues est conçu comme un outil de mutualisation des pratiques pédagogiques spécifiques du contexte des écoles du réseau AEFE.

### La journée européenne des langues

<http://edl.ecml.at>

Avec plus de 200 langues, l'Europe détient un véritable trésor linguistique. La journée européenne des langues permet de célébrer la diversité linguistique et de promouvoir l'apprentissage des langues. Sur le site de la Journée européenne des langues, on trouve des infos, des documents, des jeux et des quizz, des informations sur les événements organisés dans toute l'Europe.



### E-Twinning

<http://www.etwinning.fr>

Quel essor, quel appui, peuvent donner les nouvelles technologies à l'enseignement des langues ? Le portail européen e-Twinning apporte des réponses convaincantes. E-Twinning est une plate-forme virtuelle européenne qui permet de mettre en relation des enseignants, des classes, des élèves et qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comptait près de 80000 membres et plus de 4000 projets actifs.



### Association EDILIC (éducation et diversité linguistique et culturelle) :

<http://www.edilic.org>

L'association internationale EDiLiC vise à promouvoir une approche pédagogique innovante de l'apprentissage des langues.



### Testez votre niveau en langue vivante

<http://www.ecml.at>

L'Europe souhaite promouvoir la diversité linguistique et le plurilinguisme. Au travers de ses institutions, Conseil de l'Europe, Centre européen des langues vivantes, elle met des outils à disposition des enseignants. En anglais, votre niveau c'est A2 ou B1 ?

### Textes de référence - politique des langues de l'AEFE

<http://www.snuipp.fr/Les-textes-de-l-AEFE>

- Note d'orientation du service pédagogique de l'AEFE : enseignement des langues dans le réseau (décembre 2011)
- Circulaire AEFE n° 2920 langues (septembre 2004) :
- Texte d'orientation pédagogique de l'AEFE, langue de scolarisation (septembre 2006)
- Réflexion sur la montée pédagogique des dispositifs bilingues au collège (avril 2010)
- Propositions de l'Inspection générale pour un enseignement bilingue dans les établissements français de l'étranger



### Notre site internet [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

rubrique « Hors de France »

Le secteur HDF porte une attention toute particulière à l'actualisation régulière de son site. Vous pourrez y retrouver l'actualité du secteur « Hors de France », nos publications, et une foule d'informations sur l'enseignement à l'étranger.



# Le SNUipp-FSU Hors de France



## Nous contacter

Courriel : [hdf@snuipp.fr](mailto:hdf@snuipp.fr)

adresse postale :  
**SNUipp HDF**  
**128 boulevard Blanqui**  
**75013 Paris**

Tél : 01 44 08 69 57  
Fax : 01 43 31 17 69

Skype : [snu-hdf](https://www.skype.com/fr/contacts/snu-hdf)  
Site : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)  
Si vous souhaitez recevoir  
La Lettre d'information du  
SNUipp HDF, abonnez-vous  
à notre liste de diffusion:  
[http://list.snuipp.fr/mailman/listinfo/snuhdf\\_infos](http://list.snuipp.fr/mailman/listinfo/snuhdf_infos)

## Élections professionnelles

Avec 48,11 % des voix à la CAPN, le SNUipp-FSU conforte sa place de premier syndicat dans les écoles et enregistre une progression de 1.1 point par rapport aux élections de 2008. La chute historique de la participation passant de 62,62 % en 2008 à 41,01 % est liée aux dysfonctionnements du vote et à son calendrier.

**Premier syndicat en France comme à l'étranger, la FSU et le SNUipp sont majoritaires dans les commissions paritaires.**

Les représentants du SNUipp Hors de France siègent dans toutes les commissions (de l'AEFE, de la Mission Laïque Française, du SEFFECOSA, des recrutements COM, Ecoles Européennes, CAPN des promotions...) qui se tiennent en France.

Des représentants en poste à l'étranger siègent également dans les instances centrales :

- Comité technique de l' AEFE: François LE FLOC'H (Maroc), Alexandra BERBAIN (Pays-Bas)
- Conseil d'administration de l'AEFE: Bruno BEURAIN (Burkina Faso), Régine DOUZENEL (Argentine), François TURLAN (Madagascar)
- Commissions MLF: Vincent GOMET (Maroc)
- SEFFECOSA : Stéphane CHERY et Arnaud DEWALLES (Allemagne)

## L'équipe du SNUipp-FSU "Hors de France" 2011/2012

Christophe Le Bolc'h  
Michel Deschodt  
Pierre-Yves Miragliese

Jean-Michel Chassagne  
Nathalie Malapert

## Nos sections locales

Dans le pays où vous exercez, il y a aussi un correspondant local du SNUipp-FSU !  
Demandez-nous ses coordonnées par courriel ou par téléphone.

Retrouvez tous les blogs de nos sections locales sur notre site  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)



## Stage HDF

La 18ème édition du stage d'été du secteur Hors de France aura lieu à Paris les 21, 22 et 23 août 2012 et rassemblera des collègues du monde entier. Ce rendez-vous annuel permet de faire le point sur l'actualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, sur les problématiques locales et l'organisation de la vie syndicale. Les analyses qui en ressortent concourent à l'élaboration du texte d'orientation du SNUipp Hors de France. Ce stage est aussi un moment convivial, d'échanges entre collègues des quatre coins du monde.



## MEMENTO "Partir enseigner hors de France"

Comme chaque année, le SNUipp a édité le Mémento "Partir enseigner hors de France" à l'intention de tous les candidats au départ....  
Conseils, informations,

barèmes, contacts...  
A nous demander ou à télécharger dans les pages Hors de France du site  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)



## Il est toujours temps de se syndiquer !

Vous pouvez adhérer sur notre site soit directement en ligne, soit en imprimant le bulletin d'adhésion.

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) rubrique :  
« Hors de France »